

PARIS-CENTRE

Seizième année. — N° 5.504

ABONNEMENTS:		
1 an	6 mois	3 mois
Nièvre et limitr... 44.00	25.00	13.00
Autres départ.... 42.00	23.00	12.00
Union postale... 42.00	23.00	12.00

TELEPHONE: 247 et 248

Régional Quotidien
Quinze centimes

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE: N° 2

MERCREDI

19

MARS 1924

A mesure que l'Allemagne s'arme

Nous n'aurons pas, comme chancelier, M. Helfferich, nationaliste, mais, probablement, un membre de l'aile droite du centre, se trouvant entièrement sous l'influence nationaliste. Et alors, tout doucement, la République va être démoisie.

VON GERLACH (Welt am Montag, 17 mars 1924)

A CEUX QUI N'ONT PAS RENIÉ LA VICTOIRE

L'Action et l'Inaction

La manœuvre des politiciens aux abois

Les politiciens, ont été, avouons-le, décontenancés à cette idée de créer une liste de candidats nationaux :

Les anciens combattants unis, présentant une liste de candidats anciens combattants, et n'appartenant à aucun parti politique, mais mettant la France au-dessus de toutes les divergences ou querelles de parti.

Le seul espoir des politiciens ne réside plus que dans des manœuvres destinées à mettre en échec la réalisation d'une telle union sur un tel programme.

Pas d'union entre anciens combattants : pas de liste de combattants.

Mes politiciens qui auraient alors la certitude de ne pas avoir à combattre — un combat qui aurait été bien pénible pour eux — des anciens combattants leur feront comme toujours, les plus flatteuses promesses et les plus beaux serments.

Malgré ces manœuvres des politiciens, l'idée prend corps. A Paris, des échanges de vues ont lieu presque quotidiennement entre des chefs d'associations d'anciens combattants afin d'arriver à l'établissement d'un programme d'action nationale commun. Dans plusieurs villes de province une telle action est de plus en plus envisagée.

Pas de politique. La France au-dessus des partis, de tous les partis, quels'ils soient.

Refuser d'agir, c'est faire de la politique

Un programme établi sur une telle base, par les combattants, serait meurtrier pour ceux qui vivent des partis et de leur dissolution. Mais éclairons une lanterne :

Lorsqu'on dit « pas de politique », c'est une façon de parler qui est, déclarons-le, inexacte.

Quoique l'on fasse, ou que l'on ne fasse pas, on fait toujours et quand même de la politique.

En effet, agir est une politique, ne pas agir est encore une politique. Il y a la politique de l'action et la politique de l'inaction.

Si la politique de l'action apporte toujours un résultat, la politique d'inaction, dite politique de l'autruche, en apporte toujours un également : c'est celui d'être constamment plumé.

Donc, n'employons pas le terme « Pas de politique » puisque c'est une inexactitude, mais disons « pas de politique de parti ».

Ce terme seul a véritablement un sens et correspond aux idées larges et saines généralement répandues dans les associations d'anciens combattants.

Résumons nous :

A) Pas de non politique : c'est la politique d'inaction ou de l'autruche.

B) Pas de politique de parti : c'est contraire aux idées de la plupart des associations d'A. C.; en outre cette politique divise, mais n'unit jamais.

C) Une politique française.

Combattants, réfléchissez, ne vous laissez pas bernier par les grands mots des hubbles politiciens. Établissez, vous-même, votre programme — en dehors de toutes compromissions politiques — ; désignez, vous-même, votre liste de candidats choisis parmi les plus énergiquement français et présentez-la vous-même.

Toute la France, tous les Français, seront avec vous et nous le répétons : seuls seront désemparés ceux qui défendent un intérêt personnel, ceux qui placent l'intérêt d'un parti au-dessus de l'intérêt de la France, ceux qui la guerre enrichit.

A. L.

La déclaration du cabinet belge

Bruxelles, 18 mars. — Le premier ministre a donné lecture cet après-midi, à la Chambre belge, de la déclaration du nouveau cabinet.

Parlant des problèmes des réparations et du comité des experts, M. Theunis a déclaré notamment :

Soucieux de réformes modérées, mais fermes, dans nos revendications, nous exigeons ce que nous estimons comme légitime, indispensable et compatible avec les possibilités pratiques. Rester en deçà serait trahir la cause pour laquelle tant de nos frères ont tout sacrifié.

Les événements paraissent à nouveau favoriser nos efforts. Il semble que, pour la première fois, depuis l'armistice, on soit en droit de faire preuve d'optimisme.

La solution du problème des réparations ne dépend pas seulement de l'établissement d'un plan particulier. Son secret est dans le seul mot « entente ». L'accord des alliés de la grande guerre est la condition nécessaire d'une solution prompte et satisfaisante.

Le rapport des experts sera déposé dans quelques jours. Après s'ouvriront des négociations plénières de gravité pour notre avenir. Le gouvernement belge doit compter sur l'appui et la confiance du Parlement.

Dans la seconde partie de son discours, M. Theunis a parlé de la situation financière.

Il déclara que la Belgique devra supporter environ 1.200.000.000 de charges annuelles, qui auraient dû être payées par l'Allemagne. Ce fardeau sera allégé au fur et à mesure que les paiements allemands augmenteront, mais ce sacrifice rétablira définitivement l'équilibre budgétaire. En attendant, les versements allemands, M. Theunis annonce qu'il demandera au parlement de voter 400 millions d'impôts nouveaux.

AVEC L'OR DU RHIN... ALLEMAND

Des Français indignés préparent par des tracts le désastre futur de la France

Paris, 18 mars. — Depuis quelque temps, une active propagande antimilitariste était faite aux soldats des armées du Rhin.

Le grand quartier général ouvrit une enquête. De nouveaux tracts ayant été saisis, expédiés de Paris, le conseil de guerre des armées du Rhin adressa une commission rogatoire à Paris, et ce matin MM. Caron, Guillaume, commissaires à la sûreté, Aveline, commissaire aux délégations judiciaires et le commissaire de police de Puteaux, de Levallois, de Clichy et de Nanterre, ont pratiqué de nombreuses perquisitions.

Ces magistrats se sont rendus chez MM. Roger Galliard, 31, rue des Marais-Cher, secrétaire général des Jeunes Communistes de Seine et Seine-et-Oise, Léon Hilbert, 1, rue Victor Lebel, Baptiste André, 19, rue des Jardiniers, Robert Alboyard, 15, rue Linné, Robert Charré, 35, rue des Grands Augustins, Paul Rabaté, 34, rue du Fer à Moulin, Duris, dit Normand, 127, avenue du Maine, Rogard, 85, rue de la Convention, Robert Savin, 4, rue Fromont à Levallois, Colleux, 53, rue de la Chapelle à Saint-Ouen, et chez Mme Gilberte Lesage, 184, avenue Georges-Clemenceau, à Nanterre.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

Ces opérations ont permis de saisir de nombreux tracts, documents et affiches qui ont été placés sous scellés pour être remis au magistrat instructeur.

De son côté, M. Faralocq, commissaire à la sûreté, a également perquisitionné au siège des Jeunes Communistes, 120, rue Lafayette, puis chez M. Roger Werth, rue des Buissons Saint-Louis, Marcel Jouber, 9, rue des Palais Nationaux, et enfin chez François Chassagne, 114, boulevard de la Villette.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Par 151 voix contre 23, sur 174 votants la Haute-Assemblée ratifie l'ensemble de la loi fiscale

Le Sénat adopte le projet déjà voté au Palais-Bourbon

La Chambre entend le rapport sur la reorganisation de l'armée

M. Fabry conseille à ses collègues d'ouvrir l'œil sur l'Allemagne où la reorganisation militaire se poursuit activement

Paris, 18 mars. — M. Doumergue ouvre à 9 h. 35 la séance du Sénat.

On adopte un projet concernant la convention franco-luxembourgeoise sur les lois d'assistance.

Le Sénat poursuit ensuite la discussion du projet tendant à la réalisation d'économies et à la création de nouvelles ressources fiscales.

Les articles 13 bis et 23 sont votés. Sur l'article 70, M. Humboldt demande que les cartes postales ne soient taxées qu'à 10 centimes.

On repousse cet amendement.

La taxe postale à 0.15

M. Reynald demande et obtient que dans tous les cas, la carte postale soit taxée à 15 centimes.

M. Machel obtient la disjonction de la partie de l'article qui relève les taux actuellement perçus sur les journaux et écrits périodiques.

Sur l'article 74 comprenant les taxes télégraphiques, M. Machel fait supprimer l'alinéa concernant les fils loués et les fils concédés à la presse. M. Pasquet fait voter un texte qui fixe ainsi le régime des bases des communications taxées :

150 francs pour les réseaux de 0 à 2.000 abonnés, 250 francs pour ceux de 2.000 à 20.000 et 350 fr. pour les réseaux de 20.000 abonnés et au-dessus.

La taxe de 15 centimes par communication.

Un article additionnel

Un article additionnel proposé par MM. Retoul, Boivert et Fourment, décide que l'exportation, la taxation, la répartition et la réquisition des farines, beurres, fromages, graisses, sucres, légumes secs et pommes de terre sont assurées par le gouvernement.

Cet article est disjoint.

On disjoint également un article additionnel de M. Dominique Delahaye demandant que tous les emprunts contractés en France par les étrangers avant 1914, soient remboursés en francs or.

Les derniers articles sont votés.

Sur l'ensemble, M. Cornudet explique la raison de sa confiance en M. Poincaré. Le comte de Blois critique le double régime, le maintien des monopoles. Il déclare qu'il terminera qu'il s'opposera par son vote à la mesure l'ensemble du double régime.

On renvoie la suite de la discussion à 15 heures.

La séance de l'après-midi

M. Doumergue ouvre la séance à 15 h. 40. Le Sénat ratifie les opérations électorales de la Drôme où M. Valette fut élu.

Dans la suite de la discussion des projets financiers, M. Hery suggère diverses solutions à la situation actuelle et vote du principe des réparations.

Pour la solution définitive, dit-il, le gouvernement ne devra pas écarter le concours de la Société des Nations.

On passe alors au vote et par 151 voix contre 23 votants, l'ensemble du projet est voté.

La séance est levée à 17 heures.

Paris, 18 mars. — La Chambre a tenu ce matin, sous la présidence de M. Ladbry, une courte séance, pour discuter le projet de loi concernant les mesures à prendre contre les incendies des forêts.

Ce projet voté, il y a un an, a subi quelques modifications au Sénat, et le rapporteur se borne à demander leur ratification par la Chambre.

Après une courte intervention du ministre de l'Agriculture, le projet a été voté et la séance levée à 15 h. 15.

L'organisation de l'armée

M. Raoul Pérot ouvre la séance à 15 h. 20. Il donne lecture d'un message du président de la Chambre roumaine, remerciant la Chambre française d'avoir ratifié le traité relatif à la Bessarabie.

La Chambre adopte alors la discussion du projet sur l'organisation générale de l'armée.

Une quarantaine de députés seulement se dispersent sur les travées.

Le rapporteur, M. Fabry, qui expose le projet, insiste sur son caractère purement défensif.

Trente-deux divisions

Le projet assure une mobilisation rapide de 32 divisions armées du matériel le plus perfectionné. C'est un minimum au-dessus duquel on ne peut descendre sans compromettre notre sécurité.

Le service de 18 mois correspond justement aux effectifs nécessaires à ces 32 divisions. Cette armée caractérisée par une instruction parfaite, par une mobilisation rapide, par l'excellence de son outillage, nous permettra, le cas échéant, de porter immédiatement sur la rive droite du Rhin un solide front défensif, à l'abri duquel la nation trouverait le temps et l'espace de mobiliser.

Telle est la base de la nouvelle loi organique dont M. Fabry donne ensuite les points essentiels. La commission s'est prononcée pour la division à trois régiments. Elle a fixé à 10 le nombre de corps d'armée.

Ces organismes de l'armée frontière se solidifient d'une organisation générale du pays pour le temps de guerre. Sans elle, il serait impossible.

Enfin, l'organisation régionale est étendue aux colonies.

La nouvelle loi prévoit une réduction des effectifs d'officiers.

En terminant, M. Fabry conseille à la Chambre d'être vigilante sur ce qui se passe en Allemagne, où la reorganisation militaire se poursuit activement.

CHER LOIRET SAONE-LOIRE YONNE

En voulant aider à relever son cheval abattu, il reçoit un coup à la tête

IL SUGCOMBE PEU APRES

Bourges, 18 mars (par téléphone de notre correspondant particulier). — François Phébus, 50 ans, domicilié 63, rue d'Auron, passait en voiture rue Froussé, lorsque son cheval, reculé d'un coup à la tête.

Eclairci par le choc, M. Babout put néanmoins remonter dans la voiture, et rentrer chez lui. Mais le soir, après dîner, il fut pris d'une indigestion et tomba, presque aussitôt dans le coma. Malgré les soins d'un médecin appelé en hâte, il ne tarda pas à succomber à une hémorragie interne.

BOURGES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL LE MOTOCLUBEUR

Le syndicat départemental de motoclubistes du Cher s'est réuni en assemblée générale, à la Préfecture sous la présidence de M. Marcel Pflügel, président.

Le président donna lecture de la correspondance, puis M. Hervé, trésorier, fit connaître la situation financière du syndicat. Ce dernier dispose actuellement d'un actif qui lui permet d'acquiescer à tous les desiderata des motoclubistes du Cher, et ce, en attendant que l'assemblée générale du 20 mars prochain adopte le principe de l'organisation définitive. M. Pflügel remercia l'assemblée de la marque de confiance qu'elle vient de témoigner au nouveau bureau, puis la séance est levée.

Caisses d'épargne. — Il a été déposé à la Caisse d'épargne de Bourges et dans ses succursales pendant les semaines du 17, 18, 19, et 20 mars : en transferts, 42.152 fr. 01 ; en numéraire, 42.314 fr. 01 ; total, 84.466 fr. 02. Le 21 mars, les dépôts ont été de 54.473 fr. 01.

Il a été remboursé pendant les mêmes semaines en numéraire, 55.364 fr. 85 ; en dépôts, 20.910 fr. 01 ; total, 76.274 fr. 86.

Pour les officiers de complément. — Il est rappelé qu'une conférence pour les officiers de complément aura lieu demain jeudi, 20 mars, à 17 heures, à la caserne Confé, suite d'honneur du 97 R. I.

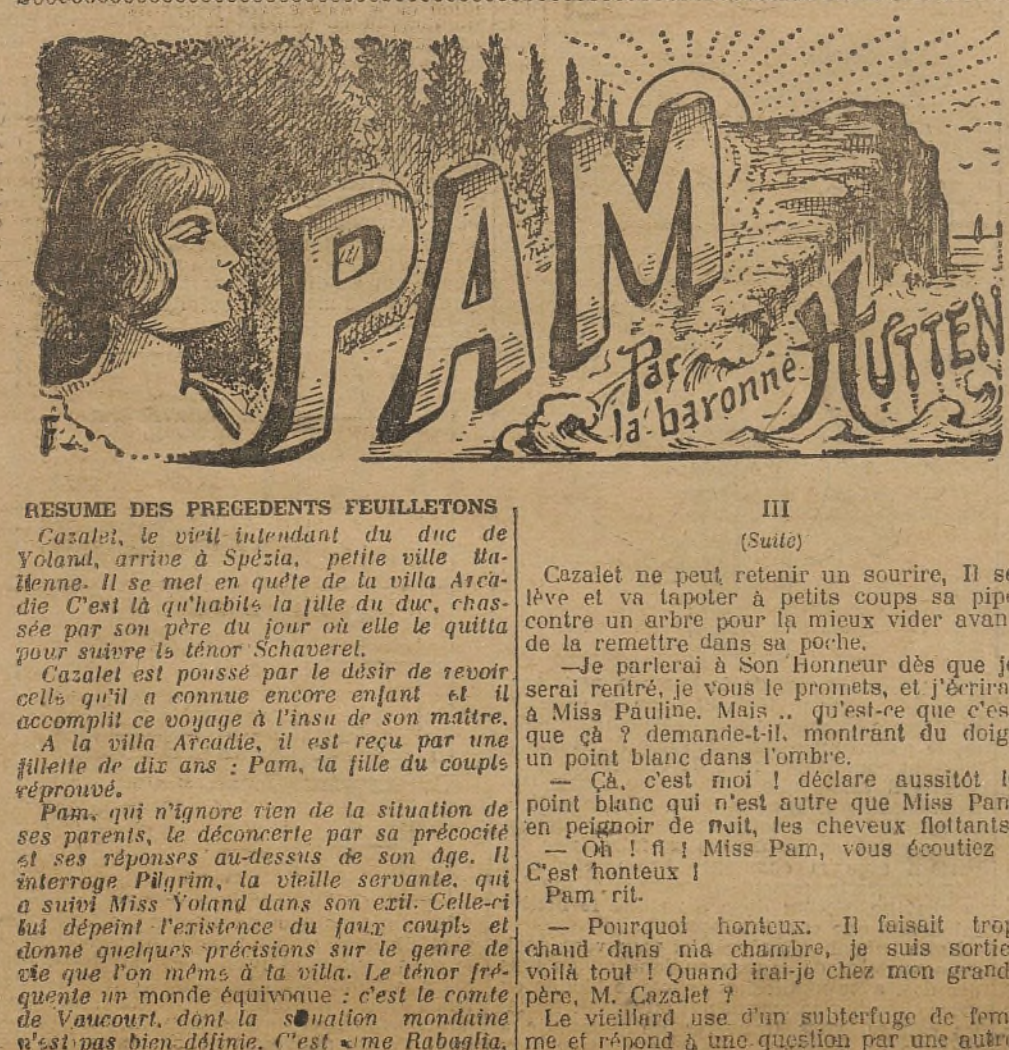
Construction en bordure du boulevard Gambetta. — Lundi dernier, la commission de travaux publics a sollicité par M. André Gamblett, le titulaire des droits de bâtir sur les terrains de construction en bordure du boulevard Gambetta. La commission a été d'avis qu'il y a lieu de réserver à ces terrains une destination d'habitat et de les affecter à la construction de maisons à bon marché.

Mehun-sur-Yèvre. — Procès-verbal de la séance de la commission municipale de Meun-sur-Yèvre, tenue le dimanche 17 mars 1924.

Saint-Amand. — Inauguration du monument Jean Girault. — Nous apprenons que l'inauguration du monument élevé à la mémoire du sénateur, Jean Girault, sur une place de Saint-Amand portant son nom, aura lieu le dimanche 23 mars courant.

Sancans. — Chute de bicycliste. — Dimanche après-midi, M. Courat, cultivateur-éleveur, est tombé de bicyclette dans la commune de Sancans. Son état n'inspire pas d'inquiétude.

FEUILLETON DE "PARIS-CENTRE" N° 4



Comment, Miss Pam, vous trouvez tout naturel de surprendre une conversation qui ne vous est pas destinée? Pam souleva ses épaules. — Ce qui m'est destiné n'est jamais intéressant. Quand irai-je chez mon grand-père? Pilgrim juge urgent de venir au secours de son complexe. — Miss Pam, si vous n'aimez pas, Miss Pam, si vous n'aimez pas...

RESUME DES PRECEDENTS FEUILLETONS

Cazale, le vrai intendunt du duc de Yoland, arrive à Spécia, petite ville de Venne. Il se met en quête de la villa Arcadie. C'est là qu'il habite la fille du duc, chassée par son père du jour où elle le quitta pour suivre le ténor Schaveret.

LE PSEUDO DIPLOMATE EST UN ESPION Il se nomme Adolphe Guerault Inculpé d'espionnage en 1914 il bénéficiera d'un non-lieu

Dans sa valise à double fond, on découvre des papiers compromettants

Orléans, le 18 mars (de notre correspondant particulier). — Ce matin, William Lewis, alias Wilhem Ludwig, dit Paris-Centre, a été condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire de Bourges, pour espionnage en 1914.

Ces papiers consistent en une carte d'identité au nom de William Lewis, alias Wilhem Ludwig, dit Paris-Centre, en un passeport en français, en un passeport en anglais, en un passeport en allemand, en un passeport en italien, en un passeport en japonais, en un passeport en russe, en un passeport en chinois, en un passeport en japonais, en un passeport en russe, en un passeport en chinois, en un passeport en japonais, en un passeport en russe, en un passeport en chinois.

Il aura donc à délimiter les régions et à fixer dans quelles conditions elles pourront se constituer en France. Le rôle de l'Etat est de protéger les professions qui ne sont pas isolées des autres professions des régions voisines.

Sur son séjour en France, Ludwig au Guerault — on ne sait plus aujourd'hui quel nom donner à ce mystérieux personnage — et très discret. Il a cependant fait un mariage, dans l'espoir de rentrer en possession de son mobilier de Bourges, par l'intermédiaire de son mari, que nous l'avons dit, placé sous séquestre, il avait confié ses intérêts à M. André Bethon, député communiste.

On nous apprend que M. Adolphe Guerault, un industriel d'Orléans, a été condamné à deux ans de prison par le tribunal militaire de Bourges, pour espionnage en 1914.

Accidents du travail. — M. René Gilton, charpentier, au service de M. Déroite, marchand de bois, conduisant son attelage, quand son cheval de devant lui lança une roue. M. Gilton fut blessé au côté droit et eut plusieurs côtes enfoncées.

Accidents du travail. — M. René Ribault, 37 ans, terrassier de l'Entreprise de munitionnerie Guesde, creusait une tranchée route de Viroy, quand la terre s'écroula sur lui.

Accidents du travail. — M. René Ribault, 37 ans, terrassier de l'Entreprise de munitionnerie Guesde, creusait une tranchée route de Viroy, quand la terre s'écroula sur lui.

Accidents du travail. — M. René Ribault, 37 ans, terrassier de l'Entreprise de munitionnerie Guesde, creusait une tranchée route de Viroy, quand la terre s'écroula sur lui.

Accidents du travail. — M. René Ribault, 37 ans, terrassier de l'Entreprise de munitionnerie Guesde, creusait une tranchée route de Viroy, quand la terre s'écroula sur lui.

LE MEURTRE DU BOUZOIR En raison de la date éoignée du crime l'insstruction est difficile et laborieuse

Mais le juge espère aboutir

Montargis, 18 mars (de notre correspondant particulier). — M. Bellou, juge d'instruction, a procédé à un nouvel interrogatoire du jeune Marcel Bezille, l'assassin présumé du père Couffé, Bezille, comme à son premier interrogatoire, fut assisté de M. Jacquemart, secrétaire de M. Carrochin.

Beaucoup de témoins n'ont pas une nette connaissance de ce qu'ils ont vu et entendu ; et tous ne se souviennent pas affirmativement de tous les détails. C'est pourquoi l'insstruction est difficile et laborieuse.

Bourg-Lastic, 18 mars (par téléphone de notre correspondant particulier). — Vers 11 heures, vers 12 heures, une grave inondation a éclaté dans les bois de Chavaton.

Bour-Lastic, 18 mars (par téléphone de notre correspondant particulier). — Vers 11 heures, vers 12 heures, une grave inondation a éclaté dans les bois de Chavaton.

Arrondissement. — Les inspecteurs de la police mobile, MM. Chassignet et Delord, ont arrêté à Riom un individu, Joseph Dichamp, 27 ans, originaire d'Angoulême.

Flagny. — Un sinistre semblable a éclaté à Flagny, dans une plantation de sapins, appartenant à M. Landrol. On croit se trouver en présence d'actes de vandalisme.

Saint-Georges. — Les inspecteurs de la police mobile, MM. Chassignet et Delord, ont arrêté à Riom un individu, Joseph Dichamp, 27 ans, originaire d'Angoulême.

Pouillenay. — Un incendie s'est déclaré dans les sapins appartenant à la commune de Pouillenay. Grâce aux efforts des habitants et des pompiers, l'incendie, qui avait déjà pris une grande extension, a pu être maîtrisé à temps.

Société Générale des chemins de fer économiques. — Lignes de Marçais-Saint-Florent, Châteaumeillant, La Guerche.

Marçais. — Un incendie s'est déclaré dans les sapins appartenant à la commune de Marçais. Grâce aux efforts des habitants et des pompiers, l'incendie, qui avait déjà pris une grande extension, a pu être maîtrisé à temps.

LA FOIRE-EXPOSITION D'AUXERRE La ville d'Auxerre va renouer les anciennes traditions et faire d'elle un centre important de transactions.

CHALON-SUR-SAONE

Deux déserteurs condamnés. — Devant le Conseil de guerre de Bourg, viennent de comparaître deux déserteurs. L'un, M. Boulet, 43 ans, né à Beziers, soldat au 52 bataillon d'Afrique, a eu une vie plutôt mouvementée.

Le prix des loyers. — Le taux des majorations des loyers, par rapport à 1914, est le suivant : Chalon, 79 % ; Moulins, 81 % ; Le Creusot, 74 % ; Auxerre, 82 % ; Lons-le-Saulnier, 72 % ; Mâcon, 73 %.

Contraventions. — Mme Gilberte Caillard, marchande, rue de la Chapelle, s'étant vue en possession d'un proces-verbal, pour vente en dehors du marché, les jours de marché (20 fois) ; M. Béat Renaud, cultivateur, à Molinot, s'est vu dresser procès-verbal, rue de la Chapelle, pour défaut de permis d'identité à sa voiture et abandon d'échelage.

Le feu dans les sapins. — Vingt-cinq hectares de sapins ont été la proie des flammes dans les bois de Chavaton, le 22 mars.

Le feu dans les bois. — Pour se chauffer, des forêts ont été incendiées par les habitants des communes environnantes.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

LE PUY-DE-DOME LES INCENDIES DE FORETS Plusieurs hectares de sapins sont la proie des flammes

Bourg-Lastic, 18 mars (par téléphone de notre correspondant particulier). — Vers 11 heures, vers 12 heures, une grave inondation a éclaté dans les bois de Chavaton.

Le feu dans les sapins. — Vingt-cinq hectares de sapins ont été la proie des flammes dans les bois de Chavaton, le 22 mars.

Le feu dans les bois. — Pour se chauffer, des forêts ont été incendiées par les habitants des communes environnantes.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

Le feu dans les boulevards. — Par l'imprudence d'un bûcheron, le feu a pris dans les boulevards de la ville d'Auxerre.

LES ACTES DE VIOLENCE. — M. Albert Larocher, propriétaire, a été élu conseiller pour 150 et 190 voix, contre MM. Paul Bré et Ernest Perreault, communistes, qui n'ont obtenu qu'une quarantaine de voix.

Les inspecteurs de la police mobile, MM. Chassignet et Delord, ont arrêté à Riom un individu, Joseph Dichamp, 27 ans, originaire d'Angoulême.

Un incendie s'est déclaré dans les sapins appartenant à la commune de Pouillenay. Grâce aux efforts des habitants et des pompiers, l'incendie, qui avait déjà pris une grande extension, a pu être maîtrisé à temps.



Une heure chez soi...

Dans nos demeures, soit qu'y pénètre un soleil vif et chaud, soit qu'y répandent leur éclair les flammes dansantes de l'âtre on l'instinctive mais si commode chauffage central, nous pouvons d'un bout de l'année à l'autre rêver les mêmes rêves desahallés. L'approprété de la belle saison, qui nous oblige à renouveler tout de cho, est, nous n'insistons pas dans tous les genres des parures nouvelles. De celles que vous porterez chez vous, voulez-vous qu'aujourd'hui nous parlions ensemble, Madame ?



Nous y trouverons tout d'abord deux genres bien distincts. L'un plutôt très net, et qui même s'il n'est pas seulement le kimono, le rappelle de près ; l'autre, plus ample, plus riche, plus varié, plus évocateur de l'Extrême-Orient. Je vous conseillerai des linings légers, de fins velours de laine, principalement en des tons feu ou capucine. Vous les broderiez de légers motifs d'arabesques en soie blanche et noire par exemple. Et vous en ferez la garniture, col, parements de manches, ceinture, en satin noir.

Ne parlons que pour mémoire de l'inton fort séduisante, à vrai dire, mais avouons-le plus onéreuse, du crêpe georgette en nuances tendres ou vives et de la dentelle de soie de même ton, drapée devant seulement, alors que le dos tout droit est fait d'un large bandeau de crêpe. Dans le genre « fou », la dentelle très-largement représentée, s'unit de même au crêpe qui la viendra couper en longueur sur des bandes.

Vous le voyez maintenant des formes ? Eh bien, en attendant votre surs de la droite et très croisé, fermé par un noeud de même tissu, vous passerez un d'été à la taille très longue au tout à fait fourreau, droit et sans aucune indication de taille. Et au lieu d'encolures « bateau » moins recherchées, vous aurez les encolures en rond, en pointe ou en carré.

Ti'a aucun mouvement de ceinture le modèle de ligne très simple, retombant gracieusement sur elle-même à la taille que nous donnons ici. Vous emploierez pour lui de la dentelle et du crêpe passé et vous le pourriez faire plus tard, tout simplement en crêpe de coton en partie uni, en partie finement broché par un effet de tissage. Il en existe de délicieux.

Quelques gracieuses parures sous de frais visages

Volot, amies lectrices, en ces exquises toilettes, dont vous aurez le plaisir à envelopper les silhouettes gracieuses un peu de vos grandes filles, de quoi vous séduisez pleinement. Car en elles vous retrouverez un peu de la beauté des vôtres, mais atténuée, harmonisée avec le printemps qu'elles parent, avec, enfin, ce charme incomparable du reflet, quelquefois plus doux à nos yeux que ce dont il nous est la gracieuse image.

Aussi bien, la mode actuelle, avec son caractère d'admirable simplicité, me paraît être tout particulièrement seyante aux jeunes filles. Pour elles, je vous offre

Pour ces robes encore, la moire est fort seyante comme sont fort jolis les tons anciens. La mousseline la tulle, voire la dentelle y peuvent enrouler délicieusement un tissu d'une blancheur brillante au mat ou un fond d'argent. Et les fleurs, les rubans, les perles, y sont également propices aux garnitures.

Asses d'élégance toutefois et passons à ce genre plus simple : la petite robe de jour et ses aimables séductions dont nos figurines vous offrent de si jolis exemples. Il est tant de façons de confectionner dans cet ordre d'idées de ravissantes choses l'Union d'un lainage

pensé en le faisant croquer que Mademoiselle peut s'en avoir, après tout, que douze à treize ans... mettons quatorze, si l'on veut... et qu'elle souhaite trouver d'elle, en son miroir, une gentille image.

Pour répondre à son innocente coquetterie, nous lui donnerons cette robe de serge verte, d'une coupe si sobre, mais qui connoît à la jupe et aux manches un effet de plissé. Sur quoi ce visage en apparence di-trait se tournera vers moi, j'imagine, pour me remercier d'un sourire !

Et nous reviendrons à la sœur aînée avec une robe



Élégance du soir

Il n'est pas de robe qui ne soit, en hiver sans doute, mais assez pour qu'on y songe, d'une robe du soir. La robe en et, et vous s'entend plus ainsi qu'aux jours où elle était toute seule, seule parure, ou bien jugez-vous qu'elle sera bientôt trop connue ?

Et se montrer encore. Et même vous voir curieuses des dernières créations, en ce genre, se mesurent de vous en passant, l'instinct.

Il n'est pas de robe qui ne soit, en hiver sans doute, mais assez pour qu'on y songe, d'une robe du soir. La robe en et, et vous s'entend plus ainsi qu'aux jours où elle était toute seule, seule parure, ou bien jugez-vous qu'elle sera bientôt trop connue ?

Il n'est pas de robe qui ne soit, en hiver sans doute, mais assez pour qu'on y songe, d'une robe du soir. La robe en et, et vous s'entend plus ainsi qu'aux jours où elle était toute seule, seule parure, ou bien jugez-vous qu'elle sera bientôt trop connue ?

Il n'est pas de robe qui ne soit, en hiver sans doute, mais assez pour qu'on y songe, d'une robe du soir. La robe en et, et vous s'entend plus ainsi qu'aux jours où elle était toute seule, seule parure, ou bien jugez-vous qu'elle sera bientôt trop connue ?

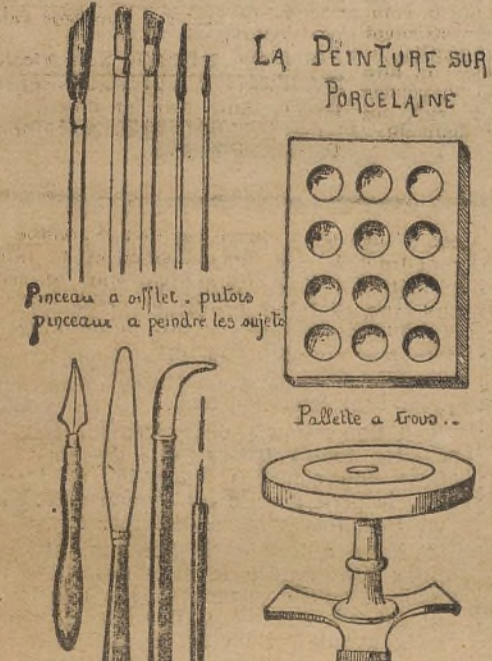
Il n'est pas de robe qui ne soit, en hiver sans doute, mais assez pour qu'on y songe, d'une robe du soir. La robe en et, et vous s'entend plus ainsi qu'aux jours où elle était toute seule, seule parure, ou bien jugez-vous qu'elle sera bientôt trop connue ?

La peinture sur porcelaine

A notre époque, où les vases, les pots et les assiettes de toutes formes sont tellement à la mode, il est utile d'apprendre à décorer ces objets soit-même afin de pouvoir, par ses propres moyens, contribuer à embellir le home. En peignant des motifs sur de la porcelaine, on obtient de ravissantes réalisations c'est pourquoi je veux vous intéresser au jourd'hui à ce travail agréable et minutieux.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me paraît tout indiqué de vous rappeler que la porcelaine existait en Chine et au Japon depuis les temps les plus reculés. Les premiers établissements furent fondés en Europe par les Portugais, vers 1500. En 1665, on fabriqua les premières porcelaines françaises auxquelles on donna le nom de porcelaines tendres. A partir de 1766, apparut la porcelaine dure, on l'en fabriqua plus zéure d'ordinaire maintenant.

Il est toujours sage de s'acheter sur papier la forme de l'objet que l'on doit décorer et



de peindre à l'aquarelle, sur ce modèle dessinés, les motifs destinés à l'agréments, dans les tons mêmes que l'on désire mettre sur la porcelaine. De cette façon, on n'aura aucune hésitation lors du travail direct sur l'objet lui-même.

Les couleurs dont on fait usage pour la peinture sur porcelaine dure, sont des couleurs vitrifiables qui restent au feu dans des tons spectraux. Dans tous les vitres, on trouve facilement des couleurs, en achetant les pièces à décorer il suffit de s'informer chez les négociants qui possèdent servent de renseignements.

aujourd'hui ces modèles tout récemment créés et des indications nouvelles sur ce qui leur s'ira de mieux aux heures d'un assez prochain. C'est d'ailleurs par ces indications que je veux commencer, puisqu'elles sont une préface nécessaire au choix que vous ferez. Et les voici en quelques phrases.

Cependant que pour les robes d'enfants, aux formes très droites, aux petites manches ou manchons menus, la taille demeure toujours fort longue ; elle tend à se raccourcir en ses follettes de jeunes filles — quoiqu'un peu moins évidemment pour certaines robes, non plus précisément de « style » mais discrètement « stylisées ». A ces dernières créations, le plus souvent faites en tissus vaporeux et légers, conviennent fort bien les mouvements d'ampleur, qui prennent en certaines maisons des proportions jusqu'à ces derniers temps inusitées.

de façon à ce qu'elles ne demandent pas un feu spécial. L'or et le platine se vendent tout préparés, on les applique comme des couleurs ordinaires.

Le matériel de peinture sur porcelaine comprend : une palette de verre dépoli, une palette à trous pour les couleurs en poudre, des pinceaux de poil gris de divers grosseurs, des pinceaux droits et ronds de biche ou de chèvre, des pinceaux plats de biche ou de chèvre, des pinceaux plats de biche ou de chèvre, des pinceaux plats de biche ou de chèvre, des pinceaux plats de biche ou de chèvre.

Jeux d'esprit
SOLUTIONS DES JEUX D'ESPRIT PARUS DANS NOTRE PAGE PRECEDENTE
CHARADE
Réponse : bois-soi, boisson, LOGGGRIPHE
Réponse : muet, ANAGRAMME
Réponse : carte, écart, trace, MOTS DIAGONAUX
Réponse : LISTEUX, Lorient.
L A N C R E T
P A S T E L S
M E R I T E S
C O R N E U R
C O U R N E U X
L A I N E U X
CHAPARDE
Mon premier, cher lecteur, est bon. Mon deuxième est tout aussi bon. Mais mon entier est deux fois bon.
MOT CAPRE (Syllabique)
Je suis une fibre en roséon. Au dessert je vis de rampe. En mon sein l'on trouve du sucre. Du vin, bien blanc ou de feu, ANAGRAMME
Aux anneaux de la cuisine, Je suis célèbre justement. Devant mon maître le m'incaline. Et je le sers diligemment.

Travaux féminins

PASSE-COULOIR AUX AIGUILLES

D'un charmant effet, ce passe-couloir sera aussi fort utile, car il protégera bien bébé du froid, tout en le protégeant pour le cher petit être. Ce joli travail demande 200 grammes de laine rose pâle à fils irréguliers tricotée avec deux aiguilles n° 5. Le manchon et le tour de la pélerine sont entièrement bordés de ceylan ou de marabout d'un blanc neigeux qui s'attache bien avec la navette de la laine. Une pareille ornementa-

tion demandera environ 3 mètres de ce duvet. Pour le corps du passe-couloir, on prendra comme le suit : monter 256 mailles et travailler douze tours complets au point mousse, c'est-à-dire en faisant deux points à l'envers de celui qui précède. Ensuite, on obtient ainsi des petites côtes en travers d'un aspect très noueux. A la suite de ces douze tours on change de point et l'on tricotte 35 centimètres de hauteur avec trois mailles à l'envers et une maille à l'envers au premier rang, trois mailles à l'envers et une maille à l'envers au second rang. Au troisième rang l'on recommence comme au premier au quatrième comme au second et ainsi de suite.

Lorsqu'on a obtenu 64 centimètres de hauteur totale on doit prendre deux mailles ensemble sur trois rangs, puis au point mousse, puis tricotter encore deux rangs de l'envers de celui qui précède. On arrive ainsi à avoir plus sur ces derniers rangs que trente-onze ou trente-six mailles pour former l'encolure.

Le manchon se travaille séparément. On commence par monter trente mailles, puis

Pour vous, Monsieur

Quelques compléments de votre élégance

Si cols, manchettes et cravates doivent venir votre attention, il n'en est pas moins vrai que vous devez apporter le plus grand soin dans la sélection de vos chaussures et de vos gilets. Les quatre modèles que je vous signale et se portant chacun en des circonstances différentes, représentent à peu près la gamme des chaussures qu'il vous faut posséder.

Le richelieu verni, sans bout rapporté se destine aux visites, tandis que la bottine montante, en chevreau mat ou verni avec tige d'ivoire est plutôt considérée comme la chaussure de promenade.

Pour le bal, l'escarpin, dont la forme a été élé à tous les assauts de la mode, reste toujours le soutien préféré. Et enfin la tulle en cuir, fauve ou rouge, incrustée de cuir brillant, est le complément indispensable de la mode moderne et confortable robe de chambre.

Mais il existe une chose entre toutes qui ne supporte pas la médiocrité, c'est la guêpe. Si vous n'êtes pas satisfait des formes toutes faites, n'hésitez pas à vous les faire faire. Se portant avec la chaussure basse elle doit s'appliquer étroitement sur celle-ci et monter la cheville. Veillez donc à ce que le bottier lui donne une coupe impeccable.

Enfin j'ai songé à réunir ici pour vous quelques modèles de cannes en jonc ou en bois des îles, avec matelottes en corne blonde ou grise et collier en argent ou en tressé. Parmi les cannes, vous trouverez un parapluie à manche en racine de bambou d'allure bien masculine et fort élégant.

Ameublement

DIVAN ET BIBLIOTHEQUE

Un modèle semblable, fort simple à exécuter, trouvera sa place aussi bien dans un salon que dans un fumoir. Il sera également un effet décoratif dans une entrée assez vaste pour qu'il y trouve place.

Ce divan-bibliothèque, est composé d'une table et d'un buffet.

gère en arajou ou en bois peint dans un beau ton rouge, lequel s'agrémente de filets or et d'un divan en velours rouge foncé. Le tout est relié par une soierie de la nuance du divan. Le buffet est en bois clair, avec une table de marbre occupant le centre de la pièce, tandis qu'un large tapis, en haute laine rouge, couvre presque toute la superficie du plancher. Quelques coussins modernes, ornés d'une légère touche de broderie, ou faillis dans des tons de corail et de safran, donneront au divan l'aspect agréable et sympathique des meubles confortables.

Les coussins peuvent affecter les formes les plus diverses et les plus originales. Depuis le gros point rond jusqu'aux modèles à contours savamment découpés ou imitant des fruits ou des fleurs de taille fantastique. Tous pourront tenter votre imagination, notre goût, de ces nouveautés charmantes que l'on crée sans cesse pour embellir le home.

